

Chaux et Enduits de Saint-Astier (CESA)

28 Bis Route de Montanceix - La Jarthe - 24110 SAINT ASTIER - France contact@saint-astier.com

Rédacteur : Laurent TEDESCHI 24 Août 2018

DOCUMENT TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE (DTMO) APPLICABLE A LA REALISATION D'ENDUIT TRADITIONNEL A LA CHAUX DE SAINT ASTIER SUR SUPPORT BETON CELLULAIRE

PREPARATION DU SUPPORT

Il convient de procéder à un dépoussiérage à la brosse souple suivi d'une humidification de la maçonnerie.

Les enduits sur support en béton cellulaire sont réalisés obligatoirement en trois couches.

1- GOBETIS:

D'une épaisseur de 3 à 5 mm environ, le gobetis doit couvrir le support sans surcharge.

Le dosage sera de 350 à 400 kg de BATICHAUX® ou HOURDEX par m³ de sable sec, soit en fonction du liant :

- 1 sac de 35 kgs de BATICHAUX® pour 9 à 10 seaux de sable lavé 0/3 mm
- 1 sac de 25 kgs de HOURDEX® pour 6 à 7 seaux de sable lavé 0/3 mm

2- DEUXIEME COUCHE ou CORPS D'ENDUIT :

- 48 Heures minimum après le gobetis, la 2^{nde} couche sera appliquée sur le gobetis re-humidifié mais non ruisselant.
- L'application se fera en une ou deux passes, soit manuellement, soit mécaniquement.
- La compacité de cette couche devra être réalisée par un serrage à la taloche et l'état de la surface devra être rugueux afin d'assurer un accrochage de la finition.
- Cette couche doit répondre aux caractéristiques géométriques exigées pour l'enduit fini (planitude, rectitude des arêtes, gorges, arrondis, etc...).
- L'épaisseur moyenne du gobetis et du corps d'enduit doit être de 15 à 20 mm, de facon à assurer en tout point du support un recouvrement d'au moins 10 mm.
- Le dosage de cette couche sera de 300 à 350 kg de TERECHAUX® par m³ de sable soit :
 - ➤ 1 sac de 25 kgs de TERECHAUX® pour 7 à 8 seaux de sable.

SAINT-ASTIER LA CHAUX, L'EXCELLENCE POUR LA VIE

Chaux et Enduits de Saint-Astier (CESA)

28 Bis Route de Montanceix - La Jarthe - 24110 SAINT ASTIER - France contact@saint-astier.com

3- TROISIEME COUCHE ou COUCHE DE FINITION:

Cette troisième couche ou couche de finition aura un rôle décoratif, parement. Son épaisseur finie sera comprise entre 5 et 7 mm.

FINITION GRATTEE:

Elle pourra être réalisée soit en TERECHAUX® soit en CHAUX COLOREE®.

Le dosage sera de :

1 sac de 25 kgs de TERECHAUX® + 10 seaux de sable.

Ou

1 sac de 30 kgs de CHAUX COLOREE® + 7 seaux de sable.

FINITION TALOCHEE, FRISEE, LISSEE (UNIQUEMENT EN TERECHAUX®):

Le dosage sera de 200 kg de TERECHAUX® par m³ de sable, soit :

1 sac de 25 kgs de TERECHAUX® pour 12 à 13 seaux de sable selon la finesse du sable (l'épaisseur de cette finition ne devra pas être supérieure à 5 mm).

La finition ne pourra être entreprise qu'après un temps d'attente de 15 jours minimum après la mise en œuvre du corps d'enduit.

NOTA:

Les enduits réalisés à base de TERECHAUX® ou de CHAUX COLOREE® sont à proscrire en période hivernale et ne doivent être exécutés qu'à des températures comprises entre 8°C et 30°C.

NB: Les techniques décrites dans le présent document sont strictement limitées à l'utilisation de la chaux hydraulique naturelle de St Astier, la réussite de votre chantier en dépend. En effet, les fourchettes définissant les diverses Chaux présentes sur le marché étant très larges, il peut y avoir dans la même catégorie des produits aux caractéristiques très différentes. En conséquence, la présente préconisation ne peut concerner que les chaux naturelles de St Astier.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, faites sans l'autorisation de l'éditeur sont illicites et constituent une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées. La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux poursuites pénales et civiles prévues par la loi.